



Conférence générale

Dix-neuvième session

Vienne, 29 novembre-3 décembre 2021

Point 9 de l'ordre du jour

Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses quarante-huitième et quarante-neuvième sessions ordinaires

Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quarante-neuvième session

(12-15 juillet 2021)

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Questions d'organisation et de procédure	3
II. Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général (point 18)	5
III. Rapport annuel du Directeur général pour 2020 (point 3)	6
IV. Rapport du Comité des programmes et des budgets [points 4 a) à i)]	6
A. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2020	6
B. Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts	6
C. Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets	6
D. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2022-2023	7
E. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023	7
F. Mobilisation de ressources financières	7
G. Gestion générale des risques	7
H. Nomination du Commissaire aux comptes	7
I. Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé	7
V. Programme et budgets 2022-2023 (point 5)	8
VI. Cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 (point 6)	8
VII. Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19 (point 7)	8



VIII.	L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (point 8)	8
IX.	L'ONUDI et la réforme du système des Nations Unies pour le développement (point 9)	8
X.	Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) (point 10)	8
XI.	Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie (point 11)	9
	A. Résultat des consultations sur l'économie circulaire [point 11 a)]	9
XII.	Développement industriel inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire (point 12)	9
XIII.	Activités du Corps commun d'inspection (point 13)	9
XIV.	Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle (point 14)	9
XV.	Activités d'évaluation et de contrôle interne (point 15)	10
XVI.	Questions relatives au personnel (point 16)	10
XVII.	Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 17)	10
XVIII.	Préparatifs de la dix-neuvième session de la Conférence générale (point 19)	10
XIX.	Ordre du jour provisoire et date de la cinquantième session (point 20)	10
XX.	Adoption du rapport (point 21) et clôture de la quarante-neuvième session	11
Annexes		
	I. Décisions adoptées par le Conseil à sa quarante-neuvième session	12
	II. Documents présentés au Conseil à sa quarante-neuvième session	23

Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quarante-neuvième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. En application du paragraphe e) de la décision IDB.46/Dec.3 du Conseil, le Secrétariat continue à remplacer les comptes rendus analytiques écrits du Conseil du développement industriel et de la Conférence générale par des enregistrements numériques. Ces enregistrements sont accessibles depuis l'extranet de l'ONUDI.

2. Les décisions suivantes du Conseil, qui figurent à l'annexe I, se rapportent aux travaux de la Conférence générale à sa dix-neuvième session :

IDB.49/Dec.3	Nomination du Directeur général
IDB.49/Dec.4	Conditions d'emploi du Directeur général
IDB.49/Dec.5	Situation financière de l'ONUDI
IDB.49/Dec.6	Rétablissement du droit de vote – République dominicaine
IDB.49/Dec.7	Barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2022-2023
IDB.49/Dec.8	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023
IDB.49/Dec.9	Programme et budgets 2022-2023
IDB.49/Dec.10	Résultat des consultations sur l'économie circulaire
IDB.49/Dec.14	Préparatifs de la dix-neuvième session de la Conférence générale

I. Questions d'organisation et de procédure

3. La quarante-neuvième session du Conseil s'est tenue au siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 12 au 15 juillet 2021 (sept séances plénières). La session s'est tenue sous une forme hybride associant participation présente et virtuelle, cette dernière reposant sur la plateforme de conférence Interprefy.

Participation

4. Les 52 membres du Conseil¹ étaient représentés à la session : Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Burkina Faso, Chine, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Kenya, Koweït, Luxembourg, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Namibie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, Sénégal, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Zambie.

5. Les 63 États Membres suivants de l'ONUDI ont aussi participé à la session : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chili, Colombie, Croatie, El Salvador, Équateur, Érythrée, Eswatini, État de Palestine, Gabon, Ghana, Guatemala, Honduras, Iraq, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Liban, Libye, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique

¹ Aux termes de l'Article 9.1 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, le Conseil comprend 53 membres de l'Organisation élus par la Conférence. Un siège reste à pourvoir parmi les États inscrits sur la liste C. Actuellement, le Conseil est composé de 52 membres.

populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Serbie, Sierra Leone, Somalie, Sri Lanka, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Ukraine, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

6. Le Saint-Siège a participé en qualité d'observateur.
7. Les organismes des Nations Unies mentionnés ci-après étaient représentés : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et Programme des Nations Unies pour le développement.
8. Les institutions spécialisées et organismes apparentés des Nations Unies mentionnés ci-après étaient représentés : Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la Santé et Union internationale des télécommunications.
9. Les autres organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées : Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, Commission de l'Union africaine, Conseil de coopération des États arabes du Golfe, Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques, Ligue des États arabes, Organisation arabe du développement industriel, de la standardisation et des mines, Organisation asiatique de la productivité, Organisation de normalisation du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique, Union arabe des fabricants de ciment et de matériaux de construction et Union européenne.
10. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées : Association internationale pour l'échange d'étudiants en vue de l'acquisition d'une expérience technique, Center for Global Dialogue and Cooperation, Chambre de commerce international de la Chine, Conseil international des femmes, Fédération internationale pour la commande automatique, Soroptimist International et World Union of Small and Medium Enterprises.

Ouverture de la session

11. La quarante-neuvième session du Conseil a été déclarée ouverte par le Président de la quarante-huitième session, S. E. M. Darmansjah Djumala (Indonésie).

Bureau de la session

12. Conformément à l'article 23 du règlement intérieur, le Conseil a élu par acclamation S. E. M^{me} Dominika Krois (Pologne) Présidente, S. E. M. Eoin O'Leary (Irlande), S. E. M. Eric Anderson Machado (Pérou) et M. Hazem Zaki (Égypte) Vice-Présidents, et M. Tarazul Islam (Bangladesh) Rapporteur.

Ordre du jour de la session

13. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant :
 1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Rapport annuel du Directeur général pour 2020.
 4. Rapport du Comité des programmes et des budgets :
 - a) Rapport du Commissaire aux comptes pour 2020 ;
 - b) Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts ;

- c) Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets ;
 - d) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2022-2023 ;
 - e) Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023 ;
 - f) Mobilisation de ressources financières ;
 - g) Gestion générale des risques ;
 - h) Nomination du Commissaire aux comptes ;
 - i) Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé.
5. Programme et budgets 2022-2023.
 6. Cadre de programmation à moyen terme 2022-2025.
 7. Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19.
 8. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
 9. L'ONUDI et la réforme du système des Nations Unies pour le développement.
 10. Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III).
 11. Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie :
 - a) Résultat des consultations sur l'économie circulaire.
 12. Développement industriel inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire.
 13. Activités du Corps commun d'inspection.
 14. Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle.
 15. Activités d'évaluation et de contrôle interne.
 16. Questions relatives au personnel.
 17. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
 18. Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général.
 19. Préparatifs de la dix-neuvième session de la Conférence générale.
 20. Ordre du jour provisoire et date de la cinquantième session.
 21. Adoption du rapport.
14. Le Conseil a adopté une proposition de la présidence visant à assurer une utilisation optimale des ressources affectées aux services de conférence (voir annexe I, décision IDB.49/Dec.1).
15. Le Conseil a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des décisions, et il a chargé les Vices-Présidents, S. E. M. Eoin O'Leary (Irlande) et M. Hazem Zaki (Égypte), de les présider.

II. Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général (point 18)

16. Au titre du point 18, le Conseil a examiné une demande de rétablissement des droits de vote présentée par la République bolivarienne du Venezuela. À l'issue d'un

vote, le Conseil a rétabli les droits de vote de la République bolivarienne du Venezuela et adopté la décision IDB.49/Dec.2 (voir annexe I).

17. Toujours au titre du point 18, le Conseil était saisi de deux notes du Secrétariat présentant respectivement des informations sur les candidats au poste de Directeur général (IDB.49/27) et un projet de contrat de nomination du Directeur général (IDB.49/28). Le Conseil a examiné oralement deux projets de décision présentés par la présidence et adopté les décisions IDB.49/Dec.13 et IDB.49/Dec.4 (voir annexe I).

III. Rapport annuel du Directeur général pour 2020 (point 3)

18. Au titre du point 3, le Conseil était saisi du Rapport annuel de l'ONUDI 2020 (IDB.49/2).

19. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

IV. Rapport du Comité des programmes et des budgets [points 4 a) à i)]

20. Au titre du point 4 et des points subsidiaires a) à i), le Conseil était saisi du rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa trente-septième session (IDB.49/16).

A. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2020

21. Au titre du point 4 a), le Conseil était saisi du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (IDB.49/3) ; des annexes correspondantes (non vérifiées), qui figurent dans le document de séance PBC.37/CRP.2 ; et d'une note du Comité consultatif pour les questions de contrôle présentant des observations sur ce rapport (PBC.37/CRP.3).

22. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

B. Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts

23. Au titre du point 4 b), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.49/4) ; d'un rapport actualisé du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.49/CRP.2) ; et d'une note du Directeur général sur la demande de rétablissement des droits de vote présentée par la République dominicaine (IDB.49/CRP.14).

24. Le Conseil a examiné un projet de décision sur la situation financière de l'ONUDI déposé par la présidence (IDB.49/L.2), et adopté la décision IDB.49/Dec.5 (voir annexe I). Le Conseil a également examiné un projet de décision présenté par la présidence sur le rétablissement des droits de vote de la République dominicaine (IDB.49/L.12) et adopté la décision IDB.49/Dec.6 (voir annexe I).

C. Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets

25. Au titre du point 4 c), le Conseil était saisi d'un rapport des Coprésidents du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets (IDB.49/15) et de leur compte rendu actualisé des délibérations du groupe de travail (IDB.49/CRP.8).

26. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

D. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2022-2023

27. Au titre du point 4 d), le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur le barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2022-2023 (IDB.49/6).

28. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence (IDB.49/L.3), et adopté la décision IDB.49/Dec.7 (voir annexe I).

E. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023

29. Au titre du point 4 e), le Conseil était saisi de propositions du Directeur général concernant le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023 (IDB.49/7).

30. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence (IDB.49/L.4), et adopté la décision IDB.49/Dec.8 (voir annexe I).

F. Mobilisation de ressources financières

31. Au titre du point 4 f), le Conseil a examiné des informations sur la mobilisation de ressources financières figurant au chapitre 8 du Rapport annuel de l'ONUDI 2020 (IDB.49/2) ; et un document de séance établi par le Secrétariat sur les projets approuvés en 2020 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.37/CRP.5).

32. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

G. Gestion générale des risques

33. Au titre du point 4 g), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la gestion générale des risques (IDB.49/9).

34. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

H. Nomination du Commissaire aux comptes

35. Au titre du point 4 h), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les candidats au poste de commissaire aux comptes (IDB.49/10) ; et d'une note du Secrétariat sur le même sujet (PBC.37/CRP.6).

36. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

I. Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé

37. Au titre du point 4 i), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le projet de plan d'investissement à moyen terme 2021-2024 (IDB.49/11).

38. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

V. Programme et budgets 2022-2023 (point 5)

39. Au titre du point 5, le Conseil était saisi des propositions du Directeur général concernant le programme et les budgets 2022-2023 (IDB.49/5 et IDB.49/5/Add.1).

40. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence (IDB.49/L.5), et adopté la décision IDB.49/Dec.9 (voir annexe I).

VI. Cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 (point 6)

41. Au titre du point 6), le Conseil était saisi d'une proposition du Directeur général sur le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 (IDB.49/8) ; et d'une note du Secrétariat sur les résultats des consultations préparatoires (IDB.49/CRP.9). Il a également examiné une note du Directeur général sur la quatrième révolution industrielle et le développement industriel inclusif et durable (IDB.49/CRP.11).

42. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

VII. Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19 (point 7)

43. Au titre du point 7, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général faisant le point sur les mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19 (IDB.49/12).

44. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

VIII. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (point 8)

45. Au titre du point 8, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur l'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (IDB.49/17).

46. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

IX. L'ONUDI et la réforme du système des Nations Unies pour le développement (point 9)

47. Au titre du point 9, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement (IDB.49/14).

48. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

X. Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) (point 10)

49. Au titre du point 10, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) (IDB.49/13).

50. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

XI. Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie (point 11)

51. Au titre du point 11, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie (IDB.49/18) ; d'une note du Directeur général sur les changements climatiques et le développement industriel inclusif et durable (IDB.49/CRP.12) ; et d'une note du Secrétariat sur les résultats du Forum de l'énergie de Vienne 2021 (IDB.49/CRP.13).

52. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

A. Résultat des consultations sur l'économie circulaire [point 11 a)]

53. Au titre du point 11 a), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les consultations sur l'économie circulaire (IDB.49/19) ; et d'une note des Coprésidents sur les consultations correspondantes (IDB.49/CRP.3).

54. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence (IDB.49/L.10), et adopté la décision IDB.49/Dec.10 (voir annexe I).

XII. Développement industriel inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire (point 12)

55. Au titre du point 12, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le développement industriel inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire (IDB.49/20) ; et d'une note du Directeur général présentant le plan de travail de l'ONUDI pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire (IDB.49/CRP.10).

56. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence (IDB.49/L.11), et adopté la décision IDB.49/Dec.11 (voir annexe I).

XIII. Activités du Corps commun d'inspection (point 13)

57. Au titre du point 13, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les activités du Corps commun d'inspection (IDB.49/21) ; et d'une note présentant les observations de l'ONUDI sur les recommandations du Corps commun d'inspection (IDB.49/CRP.4).

58. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

XIV. Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle (point 14)

59. Au titre du point 14, le Conseil était saisi du rapport du Comité consultatif pour les questions de contrôle présenté par sa présidence (IDB.49/22) ; et de la réponse de la Direction de l'ONUDI (IDB.49/22/Add.1).

60. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

XV. Activités d'évaluation et de contrôle interne (point 15)

61. Au titre du point 15, le Conseil était saisi de rapports du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne sur les activités de contrôle interne (IDB.49/23) et sur les activités d'évaluation (IDB.49/24).

62. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

XVI. Questions relatives au personnel (point 16)

63. Au titre du point 16, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les questions relatives au personnel (IDB.49/25) ; des annexes de ce rapport (IDB.49/CRP.5) ; et d'un document de séance soumis par le Secrétariat comportant la liste du personnel de l'ONUDI au 1^{er} juin 2021 (IDB.49/CRP.6).

64. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

XVII. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 17)

65. Au titre du point 17, le Conseil était saisi de demandes de statut consultatif présentées par deux organisations non gouvernementales (IDB.49/26) ; et d'une note du Directeur général contenant des renseignements concernant une organisation intergouvernementale (IDB.49/30).

66. Le Conseil a examiné deux projets de décision déposés par la présidence concernant respectivement les demandes de statut consultatif présentées par deux organisations non gouvernementales (IDB.49/L.8) et l'accord établissant des relations avec une organisation intergouvernementale (IDB.49/L.7), et adopté les décisions IDB.49/Dec.12 et IDB.49/Dec.13 (voir annexe I).

XVIII. Préparatifs de la dix-neuvième session de la Conférence générale (point 19)

67. Au titre du point 19, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les préparatifs de la dix-neuvième session de la Conférence générale (IDB.49/29).

68. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence (IDB.49/L.6), et adopté la décision IDB.49/Dec.14 (voir annexe I).

XIX. Ordre du jour provisoire et date de la cinquantième session (point 20)

69. Au titre du point 20, le Conseil était saisi d'une note du Directeur général sur l'ordre du jour provisoire et la date de la cinquantième session (IDB.49/CRP.7).

70. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence (IDB.49/L.9), et adopté la décision IDB.49/Dec.15 (voir annexe I).

XX. Adoption du rapport (point 21) et clôture de la quarante-neuvième session

71. Le 15 juillet, le Conseil a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa quarante-neuvième session (IDB.49/L.1) et l'a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

72. Le 15 juillet 2021, à 10 h 50, le Conseil a clos sa quarante-neuvième session.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil à sa quarante-neuvième session

<i>N° de la décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
1	Utilisation des ressources affectées aux services de conférence	12
2	Rétablissement du droit de vote – République bolivarienne du Venezuela	12
3	Nomination du Directeur général	13
4	Conditions d'emploi du Directeur général	13
5	Situation financière de l'ONUDI	15
6	Rétablissement du droit de vote – République dominicaine	15
7	Barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2022-2023	16
8	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023	16
9	Programme et budgets 2022-2023	16
10	Résultat des consultations sur l'économie circulaire	18
11	Développement industriel inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire	18
12	Demande de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales	18
13	Accord établissant des relations avec une organisation intergouvernementale	19
14	Préparatifs de la dix-neuvième session de la Conférence générale	19
15	Ordre du jour provisoire et date de la cinquantième session	21

Décision IDB.49/Dec.1 Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

Le Conseil du développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources affectées aux services de conférence, a décidé de suspendre, avec effet immédiat, l'application de l'article 32 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce, pour les séances de sa quarante-neuvième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

*1^{re} séance plénière
12 juillet 2021*

Décision IDB.49/Dec.2 Rétablissement du droit de vote – République bolivarienne du Venezuela

Le Conseil du développement industriel, pour donner suite à une demande de la République bolivarienne du Venezuela et conformément à l'article 5.2 de l'Acte

constitutif de l'ONUDI, a décidé de rétablir le droit de vote de la République bolivarienne du Venezuela pour sa quarante-neuvième session.

*1^{re} séance plénière
12 juillet 2021*

Décision IDB.49/Dec.3 Nomination du Directeur général

Le Conseil du développement industriel, agissant en application de l'Article 11.2 de l'Acte constitutif, a décidé de recommander à la Conférence générale de nommer M. Gerd Müller Directeur général de l'ONUDI pour une période de quatre ans, à compter du 6 décembre 2021 ou jusqu'au moment où le Directeur général nommé lors de la vingt et unième session ordinaire de la Conférence générale prendra ses fonctions, si cette dernière est postérieure.

*1^{re} séance plénière
12 juillet 2021*

Décision IDB.49/Dec.4 Conditions d'emploi du Directeur général

Le Conseil du développement industriel, faisant suite à sa décision IDB.49/Dec.3, et agissant en application de l'article 103 du règlement intérieur de la Conférence générale, a décidé de recommander à la Conférence d'approuver le projet de contrat annexé à la présente décision, qui fixe les conditions d'emploi du Directeur général, notamment le traitement et les autres émoluments attachés à cette fonction.

*1^{re} séance plénière
12 juillet 2021*

Annexe

Projet de contrat de nomination du Directeur général

LE PRÉSENT CONTRAT est établi entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ci-après dénommée l'Organisation), d'une part, et..... (ci-après dénommé le Directeur général), d'autre part.

ATTENDU QUE

Le Directeur général, sur recommandation du Conseil, a été dûment nommé par la Conférence à sa dix-neuvième session, tenue du 29 novembre au 3 décembre 2021.

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

1. Mandat

Le Directeur général est nommé à compter du jour de deux mille vingt et un (2021), pour une période de quatre ans, ou jusqu'au moment où la personne nommée au poste de Directeur général lors de la vingt et unième session ordinaire de la Conférence générale prendra ses fonctions, si cette dernière date est postérieure.

2. Lieu officiel d'affectation

Le lieu officiel d'affectation du Directeur général est Vienne (Autriche).

3. Fonctions officielles

Conformément à l'Article 11 de l'Acte constitutif de l'Organisation, le Directeur général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation.

4. Privilèges et immunités

Le Directeur général jouit de tous les privilèges et immunités en rapport avec ses fonctions, conformément à l'Article 21 de l'Acte constitutif de l'Organisation et à tout instrument juridique pertinent en vigueur ou futur.

5. Statut du personnel

Le Directeur général est assujéti au Statut du personnel de l'Organisation, ainsi qu'aux amendements qui pourraient y être apportés, dans la mesure où ils lui sont applicables.

6. Traitement soumis à retenue et indemnités

a) Le traitement annuel brut du Directeur général est de deux cent cinquante-sept mille dix (257 010) dollars des États-Unis, correspondant à un traitement annuel net de base équivalent à cent quatre-vingt-treize mille quatre cent sept (193 407) dollars des États-Unis (taux prévu pour les fonctionnaires ayant des charges de famille) ou à cent soixante et onze mille neuf cent quatre-vingt-neuf (171 989) dollars des États-Unis (taux prévu pour les fonctionnaires sans charges de famille). Le traitement brut et le traitement net de base sont ajustés chaque fois que l'Assemblée générale décide d'ajuster le traitement brut et le traitement net de base du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur ;

b) Le Directeur général bénéficie de l'indemnité de poste ainsi que des indemnités et prestations – y compris les prestations de sécurité sociale – auxquelles les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs du Secrétariat de l'ONUDI ont droit, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation, sous réserve que l'objet de tels émoluments, indemnités ou prestations ne soit pas déjà couvert par d'autres dispositions du présent contrat ;

c) Le Directeur général reçoit une indemnité de représentation de trente-neuf mille neuf cents (39 900) euros par an, ajustée en fonction du taux d'inflation pris en considération pour l'établissement du budget des exercices ultérieurs, afin de pouvoir assumer sa part des dépenses de représentation encourues par l'Organisation ;

d) Il reçoit une indemnité de logement s'élevant à soixante mille trois cents (60 300) euros par an, ajustée en fonction du taux d'inflation pris en considération pour l'établissement du budget des exercices ultérieurs ;

e) Le traitement, les indemnités et les prestations précités auxquels le Directeur général a droit en vertu du présent contrat sont ajustés par le Conseil, après consultation avec le Directeur général, afin d'être alignés sur ceux des chefs de secrétariat d'autres institutions spécialisées appliquant le régime commun des Nations Unies.

7. Pension

Variante A

Le Directeur général est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, conformément aux dispositions du paragraphe d) de la décision IDB.10/Dec.17 du Conseil du développement industriel. Sa rémunération considérée aux fins de la pension est déterminée et ajustée conformément aux dispositions des paragraphes c) et b) de l'article 51 des Statuts et Règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Variante B

Le Directeur général n'est pas affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Conformément à la résolution 47/203 de l'Assemblée générale, il perçoit à la place, en supplément de sa rémunération, un montant égal à 15,8 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, qui correspond à la contribution de l'Organisation à la Caisse des pensions.

8. Monnaie dans laquelle sont payés les émoluments

Les émoluments sont payés dans la monnaie servant à cet effet pour le personnel de la catégorie des administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur en poste dans le lieu d'affectation officiel, Vienne (Autriche).

9. Préavis de démission

Le Directeur général peut à tout moment donner par écrit un préavis de démission de trois mois au Conseil, qui est autorisé à accepter sa démission au nom de la Conférence générale, auquel cas, à l'expiration de ce délai de préavis, il cesse d'être Directeur général de l'Organisation et le présent contrat est résilié.

10. Entrée en vigueur

Le présent contrat entre en vigueur le jour de 2021.

SIGNÉ ce jour de 2021, à Vienne.

(.....)

(.....)

[Le][La] Président[e] de la Conférence,
agissant au nom de l'Organisation

Le Directeur général

Décision IDB.49/Dec.5 Situation financière de l'ONUDI

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note des informations présentées dans le document PBC.37/4 ;
- b) A prié instamment les États Membres actuels et anciens qui n'avaient pas encore réglé leurs contributions, y compris les avances au Fonds de roulement et les arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard ;
- c) A prié le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses échanges avec les États Membres actuels et anciens, afin d'assurer le recouvrement des arriérés.

*7^e séance plénière
15 juillet 2021*

Décision IDB.49/Dec.6 Rétablissement du droit de vote – République dominicaine

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note des informations présentées dans le document IDB.49/CRP.14 ;
- b) A pris note également du paiement régulier des versements, conformément aux dispositions du plan de paiement approuvé en mai 2019, et encouragé la République dominicaine à continuer d'effectuer régulièrement les versements restants ;
- c) A fait droit à la demande formulée par la République dominicaine pour que soit rétabli son droit de vote en son sein, conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif de l'ONUDI ;
- d) A recommandé à la Conférence générale d'examiner favorablement la demande de la République dominicaine tendant à ce que son droit de vote soit rétabli

dans tous les organes directeurs de l'ONUDI, conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif.

*7^e séance plénière
15 juillet 2021*

Décision IDB.49/Dec.7 Barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2022-2023

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note du document IDB.49/6-PBC.37/6 ;
- b) A recommandé à la Conférence générale d'établir, pour l'exercice budgétaire 2022-2023, un barème des quotes-parts fondé sur la résolution 73/271 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la composition de l'ONUDI, étant entendu que les nouveaux membres sont tenus d'acquitter une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent membres sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONUDI ;
- c) A prié instamment les États Membres d'acquitter leurs contributions pour l'exercice biennal 2022-2023, conformément à l'alinéa b) de l'article 5.5 du Règlement financier, aux termes duquel les contributions et avances sont dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général, ou le premier jour de l'année financière à laquelle elles se rapportent si cette dernière date est postérieure à la date d'expiration dudit délai de 30 jours ;
- d) A demandé aux États Membres actuels et anciens qui avaient des arriérés de s'acquitter de leurs obligations statutaires en versant leurs contributions en totalité, sans conditions et dans les plus brefs délais, ou de recourir à un plan de paiement pour régler leurs arriérés, conformément aux décisions prises précédemment par les organes directeurs de l'ONUDI.

*7^e séance plénière
15 juillet 2021*

Décision IDB.49/Dec.8 Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note du document IDB.49/7-PBC.37/7 ;
- b) A recommandé à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023 soit maintenu à 7 423 030 euros et que l'objet approuvé du Fonds pour cet exercice reste le même que pour l'exercice biennal 2020-2021, c'est-à-dire comme indiqué au paragraphe b) de la décision GC.2/Dec.27 ;
- c) A prié instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions ;

*7^e séance plénière
15 juillet 2021*

Décision IDB.49/Dec.9 Programme et budgets 2022-2023

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note des propositions du Directeur général relatives au programme et aux budgets pour l'exercice biennal 2022-2023 figurant dans le document IDB.49/5-PBC.37/5 et modifiées dans le document IDB.49/5/Add.1 ;
- b) A pris note avec satisfaction que le projet de programme et de budgets a été établi conformément à la décision GC.18/Dec.14, par laquelle les États Membres

ont prié le Directeur général d'« établir le projet de budget pour 2022-2023 compte tenu des principes de la budgétisation axée sur les résultats » ;

c) A pris conscience des difficultés que pose la transition vers le nouveau cadre de budgétisation axée sur les résultats et des efforts que fait le Secrétariat pour établir un programme et des budgets équilibrés et fondés sur des données factuelles à partir des résultats générés par le cadre intégré de résultats et de performance, et l'a encouragé à redoubler d'efforts pour améliorer la gestion axée sur les résultats au niveau des projets, des programmes et de l'Organisation ;

d) A recommandé à la Conférence générale d'approuver le projet de structure du budget axé sur les résultats et pris note avec satisfaction de l'harmonisation accrue entre le programme et les budgets 2022-2023 et le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025, qui avait été recommandée, entre autres, dans le Rapport du Commissaire aux comptes pour l'année financière 2018 (IDB.47/3-PBC.35/3) ;

e) A recommandé à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire d'un montant brut de 145 929 543 euros à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 141 856 243 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 4 073 300 euros ;

f) A également recommandé à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses d'un montant brut total de 39 582 700 euros au titre du budget opérationnel pour l'exercice biennal 2022-2023, qui seraient financées à hauteur de 37 785 546 euros par le remboursement des dépenses d'appui liées à la coopération technique et à d'autres services, et à hauteur de 1 797 154 euros par les recettes accessoires, conformément aux dispositions du Règlement financier ;

g) A en outre recommandé à la Conférence générale d'approuver le montant cumulé de 71 300 euros du Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base au titre de la formation professionnelle pour l'exercice biennal 2022-2023 ;

h) A prié le Directeur général :

i) De veiller à une répartition équilibrée des ressources entre les résultats 1 à 5 pendant l'exécution du programme et des budgets 2022-2023, en prêtant une attention particulière aux résultats en matière de développement 1 à 3 et aux pays les moins avancés ;

ii) De rendre compte au Comité des programmes et des budgets, au Conseil du développement industriel et à la Conférence générale de l'ONUDI de l'évolution du financement et de la mise en œuvre du programme et des budgets 2022-2023 tout au long de l'exercice biennal ;

iii) De rendre compte, aux deux prochaines sessions du Comité des programmes et des budgets, des gains d'efficacité et des économies réalisés entre les sessions, étant entendu que la recherche de gains d'efficacité et d'économies doit être un souci permanent de la Direction, sans entraver les fonctions essentielles de l'Organisation ;

iv) De continuer à renforcer les procédures et les outils de gestion axée sur les résultats dont dispose le Secrétariat et qui portent, entre autres, sur la définition des objectifs, la planification axée sur les retombées ainsi que le suivi, la communication d'informations et l'évaluation continue, le but étant d'améliorer la transparence et l'acquisition de connaissances à l'ONUDI ;

v) De rendre compte chaque année au Conseil des progrès accomplis par le Secrétariat dans l'application des points ii) et iv) ci-dessus, en particulier dans l'amélioration des résultats du cadre intégré de résultats et de performance, le but étant, entre autres, de disposer de données précises pour la définition des objectifs dans les futurs programmes et budgets ;

i) A noté que les ressources spéciales pour l'Afrique, conjuguées à des contributions volontaires, serviraient à promouvoir l'industrialisation en Afrique et

permettront à l'ONUDI de jouer le rôle de chef de file que lui a confié l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution [70/293](#) relative à la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique.

*7^e séance plénière
15 juillet 2021*

Décision IDB.49/Dec.10 Résultat des consultations sur l'économie circulaire

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé la résolution GC.18/Res.7 sur les activités de l'ONUDI relatives à l'énergie et à l'environnement, dans laquelle le Directeur général a été prié d'organiser, à l'intention des experts des États Membres, des consultations sur l'économie circulaire ;

b) A souligné qu'il est important de tenir des consultations sur des questions de fond pour promouvoir une action collaborative dans les États Membres afin de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 par un développement industriel inclusif et durable ;

c) A pris note du rapport du Directeur général portant la cote IDB.49/19 ;

d) A accepté d'examiner plus avant le résultat des consultations sur l'économie circulaire qui se sont tenues du 10 au 12 mai 2021, lors de la dix-neuvième session de la Conférence générale, en vue d'adopter une résolution sur la question.

*7^e séance plénière
15 juillet 2021*

Décision IDB.49/Dec.11 Développement industriel inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé sa décision IDB.48/Dec.7, par laquelle il a prié le Directeur général d'élaborer la version définitive du plan de travail en vue de l'application du cadre stratégique pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire (GC.18/Res.9) et de la lui présenter à sa quarante-neuvième session pour qu'il l'examine ;

b) A pris note des informations figurant dans le rapport du Directeur général portant la cote IDB.49/20, et de la distribution, le 12 juillet 2021, du plan de travail de l'ONUDI pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire (IDB.49/CRP.10) ;

c) A souligné qu'il importe de fournir ces plans de travail avant les sessions, pour permettre à tous les États Membres de les étudier afin d'être en mesure d'engager un débat constructif, et rappelé au Secrétariat qu'il est nécessaire de respecter les délais impartis et autres conditions fixées dans son règlement intérieur concernant la distribution des documents qu'il doit examiner ;

d) A décidé de poursuivre l'examen du plan de travail à sa cinquantième session et demandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de ladite session.

*7^e séance plénière
15 juillet 2021*

Décision IDB.49/Dec.12 Demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note des informations présentées dans le document IDB.49/26 ;

b) A décidé, conformément à l'Article 19.1 b) de l'Acte constitutif de l'ONUDI et aux directives concernant les relations de cette dernière avec les organisations intergouvernementales, gouvernementales, non gouvernementales et

autres (décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, annexe, par. 17), d'octroyer le statut consultatif auprès de l'ONUDI aux organisations non gouvernementales suivantes :

Global Energy Interconnection Development and Cooperation Organization (GEIDCO) ; et

Global Women's Network for the Energy Transition (GWNET).

*7^e séance plénière
15 juillet 2021*

Décision IDB.49/Dec.13 Accord établissant des relations avec une organisation intergouvernementale

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note des informations présentées dans le document IDB.49/30 ;

b) A autorisé le Directeur général, conformément à l'Article 19.1 a) de l'Acte constitutif de l'ONUDI et aux directives concernant les relations de cette dernière avec les organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, annexe, par. 9), et sur la base des renseignements figurant à l'annexe du document IDB.49/30, à conclure un accord établissant des relations appropriées avec l'organisation intergouvernementale suivante :

Réseau international sur le bambou et le rotin (INBAR).

*7^e séance plénière
15 juillet 2021*

Décision IDB.49/Dec.14 Préparatifs de la dix-neuvième session de la Conférence générale

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note des informations présentées dans le document IDB.49/29 ;

b) A adopté l'ordre du jour ci-après de la dix-neuvième session de la Conférence générale :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence.
6. Nomination du Directeur général.
7. Élections aux organes :
 - a) Conseil du développement industriel ;
 - b) Comité des programmes et des budgets.
8. Rapports annuels du Directeur général sur les activités menées par l'Organisation en 2019 et 2020.
9. Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses quarante-huitième et quarante-neuvième sessions ordinaires.
10. Forum sur les questions liées au développement industriel.
11. Questions financières :
 - a) Barème des quotes-parts des États Membres ;
 - b) Situation financière de l'ONUDI ;

- c) Fonds de roulement ;
 - d) Nomination d'un Commissaire aux comptes ;
 - e) Règlement financier (si nécessaire).
12. Programme et budgets 2022-2023.
 13. Cadre de programmation à moyen terme 2022-2025.
 14. L'ONUDI et la réforme du système des Nations Unies pour le développement, y compris le nouveau système des coordonnateurs résidents et le réseau des bureaux hors Siège.
 15. Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19.
 16. Activités de l'ONUDI relatives à la Déclaration d'Abou Dhabi.
 17. L'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
 18. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
 19. Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III).
 20. Activités de l'ONUDI relatives à la transformation numérique et à l'innovation :
 - a) Cadre stratégique de l'ONUDI pour la quatrième révolution industrielle.
 21. Activités de l'ONUDI relatives aux changements climatiques, à l'environnement et à l'énergie :
 - a) Activités de l'ONUDI relatives à l'économie circulaire ;
 - b) Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie ;
 - c) Stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques.
 22. Activités de l'ONUDI relatives à la transformation structurelle et aux compétences sectorielles :
 - a) Activités de l'ONUDI relatives au développement sectoriel, y compris à l'agrobusiness, au renforcement des capacités commerciales et à la création d'emplois.
 23. Activités de l'ONUDI relatives à la Déclaration ministérielle d'Abou Dhabi en faveur des pays les moins avancés.
 24. Activités de l'ONUDI relatives aux petits États insulaires en développement.
 25. Activités de l'ONUDI relatives à la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, compte tenu de la Déclaration de San José.
 26. Stratégie de l'ONUDI face aux situations de sortie de conflit ou de crise.
 27. Questions relatives au personnel et Comité des pensions du personnel de l'ONUDI.
 28. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
 29. Date et lieu de la vingtième session.
- c) A approuvé la tenue d'un forum sur les questions liées au développement industriel dans le cadre de la Conférence générale (point 10 de l'ordre du jour provisoire) ;

d) A recommandé à la Conférence que les points 8 à 29 de l'ordre du jour provisoire soient renvoyés à une grande commission de la Conférence ;

e) A recommandé également que, compte tenu de l'expérience acquise lors de la préparation des sessions précédentes de la Conférence, la présidence de la quarante-neuvième session du Conseil du développement industriel organise des consultations informelles d'avant-session pour préparer la dix-neuvième session de la Conférence ;

f) A prié instamment les États Membres de soumettre aux consultations informelles les projets de décision ou de résolution qu'ils proposent avant le 8 novembre 2021.

*7^e séance plénière
15 juillet 2021*

Décision IDB.49/Dec.15 Ordre du jour provisoire et date de la cinquantième session

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note des informations présentées dans le document IDB.49/CRP.7 ;
- b) A décidé d'approuver l'ordre du jour provisoire suivant pour sa cinquantième session² :
 1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Rapport annuel du Directeur général pour 2021.
 4. Rapport du Comité des programmes et des budgets :
 - a) Rapport du Commissaire aux comptes pour 2021 ;
 - b) Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts ;
 - c) Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets ;
 - d) Mobilisation de ressources financières ;
 - e) Gestion générale des risques ;
 - f) Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé.
 5. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
 6. Réforme du système des Nations Unies pour le développement.
 7. Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III).
 8. Industrie climatiquement neutre et économie circulaire.
 9. Activités de l'ONUDI relatives à la transformation numérique et à l'innovation.
 10. Activités de l'ONUDI relatives à la transformation structurelle et aux compétences sectorielles.
 11. Activités du Corps commun d'inspection.

² Liste susceptible d'être mise à jour compte tenu des textes portant autorisation qu'adopteront le Conseil à sa quarante-neuvième session, la Conférence générale à sa dix-neuvième session et le Comité des programmes et des budgets à sa trente-huitième session.

12. Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle.
 13. Activités d'évaluation et de contrôle interne.
 14. Questions relatives au personnel.
 15. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
 16. Ordre du jour provisoire et date de la cinquantième et unième session.
 17. Adoption du rapport.
- c) A décidé de tenir sa cinquantième session du 21 au 23 novembre 2022.

*7^e séance plénière
15 juillet 2021*

Annexe II

Documents présentés au Conseil à sa quarante-neuvième session

	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
1	Élection du Bureau	–	–
2	Adoption de l'ordre du jour	IDB.49/1	Ordre du jour provisoire
		IDB.49/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
		IDB.49/CRP.1	List of documents (en anglais seulement)
3	Rapport annuel du Directeur général pour 2020	IDB.49/2	<i>Rapport annuel de l'ONUDI 2020</i>
4	Rapport du Comité des programmes et des budgets	IDB.49/16	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa trente-septième session (26-28 mai 2021)
4 a)	Rapport du Commissaire aux comptes pour 2020	IDB.49/3	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020
		PBC.37/CRP.2	Annexes to the report of the External Auditor on the accounts of UNIDO for the financial year 1 January to 31 December 2020 (unaudited) (en anglais seulement)
		PBC.37/CRP.3	Comments on the report of the External Auditor. Note by the Oversight Advisory Committee (en anglais seulement)
4 b)	Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts	IDB.49/4	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
		IDB.49/CRP.2	Financial situation of UNIDO. Update by the Director General (en anglais seulement)
		IDB.49/CRP.14	Request from the Dominican Republic for restoration of voting rights. Note by the Director General (en anglais seulement)
4 c)	Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets	IDB.49/15	Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets. Rapport des Coprésidents
		IDB.49/CRP.8	Update on the report of the informal working group on Programme and Budget Committee-related issues. Note by the Co-Chairs (en anglais seulement)
4 d)	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2022-2023	IDB.49/6	Barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2022-2023. Note du Secrétariat
4 e)	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023	IDB.49/7	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2022-2023. Propositions du Directeur général

	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
4 f)	Mobilisation de ressources financières	IDB.49/2, chapitre 8 PBC.37/CRP.5	Résultats obtenus en matière de financement. <i>Rapport annuel de l'ONUDI 2020</i> Projects approved under the Industrial Development Fund, thematic and individual trust funds and other voluntary contributions in 2020 (en anglais seulement)
4 g)	Gestion générale des risques	IDB.49/9	Gestion générale des risques. Rapport du Directeur général
4 h)	Nomination du Commissaire aux comptes	IDB.49/10 PBC.37/CRP.6	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général Candidates for the appointment of an External Auditor. Note by the Secretariat (en anglais seulement)
4 i)	Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé	IDB.49/11	Projet de plan d'investissement à moyen terme 2021-2024. Rapport du Directeur général
5	Programme et budgets 2022-2023	IDB.49/5 IDB.49/5/Add.1	Programme et budgets 2022-2023. Propositions du Directeur général Programme et budgets 2022-2023. Propositions révisées du Directeur général
6	Cadre de programmation à moyen terme 2022-2025	IDB.49/8 IDB.49/CRP.9 IDB.49/CRP.11	Cadre de programmation à moyen terme 2022-2025. Propositions du Directeur général Medium-term programme framework, 2022-2025: Results of the preparatory consultation surveys. Note by the Secretariat (en anglais seulement) UNIDO Strategic Framework for the Fourth Industrial Revolution. Note by the Director General (en anglais seulement)
7	Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19	IDB.49/12	Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19. Rapport du Directeur général
8	L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030	IDB.49/17	L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Rapport du Directeur général
9	Réforme du système des Nations Unies pour le développement	IDB.49/14	Réforme du système des Nations Unies pour le développement. Rapport du Directeur général
10	Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III).	IDB.49/13	Rapport sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III). Rapport du Directeur général
11	Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie	IDB.49/18 IDB.49/CRP.13	Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie. Rapport du Directeur général Summary report on the Vienna Energy Forum 2021. Note by the Secretariat (en anglais seulement)

	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
11 a)	Résultat des consultations sur l'économie circulaire	IDB.49/19	Rapport sur les consultations sur l'économie circulaire. Rapport du Directeur général
		IDB.49/CRP.3	Global consultations on circular economy (10-12 May 2021). Note by the Co-Chairs (en anglais seulement)
		IDB.49/CRP.12	Climate Change and ISID: Update on UNIDO climate action. Note by the Director General (en anglais seulement)
12	Développement industriel inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire	IDB.49/20	Développement industriel inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire. Rapport du Directeur général
		IDB.49/CRP.10	UNIDO workplan for partnering with middle-income countries. Note by the Director General (en anglais seulement)
13	Activités du Corps commun d'inspection	IDB.49/21	Activités du Corps commun d'inspection Rapport du Directeur général
		IDB.49/CRP.4	Activities of the Joint Inspection Unit. Note by the Director General (en anglais seulement)
14	Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle	IDB.49/22	Rapport du Comité consultatif pour les questions de contrôle. Rapport de la présidence
		IDB.49/22/Add.1	Rapport du Comité consultatif pour les questions de contrôle. Réponse de la Direction
15	Activités d'évaluation et de contrôle interne	IDB.49/23	Activités de contrôle interne. Rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne
		IDB.49/24	Activités d'évaluation. Rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne
16	Questions relatives au personnel	IDB.49/25	Questions relatives au personnel. Rapport du Directeur général
		IDB.49/CRP.5	Personnel matters. Annexes to the report by the Director General (en anglais seulement)
		IDB.49/CRP.6	List of UNIDO staff. Submitted by the Secretariat (en anglais seulement)
17	Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres	IDB.49/26	Demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales. Note du Directeur général
		IDB.49/30	Renseignements concernant une organisation intergouvernementale. Note du Directeur général
18	Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général	IDB.49/27	Candidats au poste de Directeur général. Note du Secrétariat
		IDB.49/28	Projet de contrat de nomination du Directeur général. Note du Secrétariat

	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
19	Préparatifs de la dix-neuvième session de la Conférence générale	IDB.49/29	Préparatifs de la dix-neuvième session de la Conférence générale. Rapport du Directeur général
20	Ordre du jour provisoire et date de la cinquantième session	IDB.49/CRP.7	Provisional agenda and date of the fiftieth session. Note by the Director General (en anglais seulement)
21	Adoption du rapport	–	–
